



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 mai 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité. Au paragraphe 23 de cette résolution, le Conseil m'a demandé de lui faire rapport sur les progrès accomplis sur le terrain, notamment sur les faits nouveaux importants concernant le processus électoral et le concours que la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a apporté au processus. Par la même résolution, le Conseil m'a également prié de lui présenter une évaluation globale de la situation politique et humanitaire et de la situation en matière de sécurité et des droits de l'homme au lendemain des élections et d'indiquer dans mes rapports ce qui aura été fait pour parvenir à une action coordonnée des Nations Unies dans le pays. Le présent rapport décrit l'évolution de la situation entre la publication de mon rapport du 26 janvier 2012 (S/2012/65) et le 10 mai 2012.

II. Principaux faits nouveaux

2. Suite aux nombreuses irrégularités graves et allégations de fraude concernant le déroulement des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011 signalées par un certain nombre d'observateurs internationaux et nationaux, l'environnement politique en République démocratique du Congo au cours de la période considérée a été caractérisé par une certaine méfiance et un manque de confiance à l'égard des représentants et institutions politiques du pays. Par ailleurs, la situation en matière de sécurité dans l'est du pays s'est détériorée à la suite de désertions de membres des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), même si la participation volontaire des combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et de personnes à leur charge au processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration mené par la MONUSCO a augmenté. En outre, l'intensification des activités ciblées a réduit la capacité de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) à effectuer des atrocités de grande ampleur en République démocratique du Congo,



même si sa présence constitue toujours une menace pour la population et empêche le retour des déplacés. Dans ce contexte, la situation humanitaire s'est détériorée.

Évolution de la situation politique

3. Le 2 février 2012, la Commission électorale nationale indépendante a publié les résultats provisoires pour 483 sièges, sur les 500 que compte l'Assemblée nationale, dont 43 ont été remportés par des femmes. En raison d'importantes irrégularités, la Commission a proposé d'annuler les résultats pour les 17 autres sièges et, conformément à la Constitution, a saisi la Cour suprême. D'après les résultats provisoires, le Parti du peuple pour la reconstruction et le développement (PPRD) a remporté 62 sièges et l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), dans l'opposition, 41 sièges. Une centaine de partis politiques ou de groupes sont représentés à la nouvelle Assemblée nationale, où siègent également 16 candidats indépendants.

4. Le 12 février, Augustin Katumba Mwanke, l'un des principaux conseillers du Président Joseph Kabila, est décédé dans un accident d'avion à l'aéroport de Kavumu, à Bukavu dans le Sud-Kivu. Le Ministre des finances, Augustin Matata Ponyo Mapon, le Gouverneur du Sud-Kivu, Marcellin Chishambo, et l'Ambassadeur itinérant, Antoine Ghonda, ont également été blessés dans l'accident.

5. Le 16 février, l'Assemblée nationale a tenu sa 1^{re} séance inaugurale extraordinaire. Timothée Nkisi Kombo, représentant de l'UDPS pour la circonscription de Madimba dans le Bas-Congo, a été élu Président du Bureau provisoire de l'Assemblée. Sur les 483 nouveaux parlementaires, 350 étaient présents à cette séance inaugurale. À l'exception de Nkisi Kombo, aucun membre de l'UDPS n'y a participé conformément à la décision du Président de l'UDPS, Étienne Tshisékédi, de ne pas reconnaître les résultats des élections du 28 novembre.

6. Le 28 février, l'Assemblée nationale a adopté les pouvoirs des 483 nouveaux élus. Conformément à la Constitution, le Gouvernement dirigé par le Premier Ministre, Adolphe Muzito, ainsi que les Gouverneurs des provinces du Bas-Congo, du Bandundu et Orientale, qui ont été élus, ont démissionné de leurs postes. Le 7 mars, le Président Kabila a nommé Louis Koyagiolo, ancien Ministre des postes, des téléphones et des télécommunications, Premier Ministre par intérim en attendant la formation d'un nouveau gouvernement.

7. Le 8 mars, le Président Kabila a nommé le Ministre de la défense sortant, Charles Mwando Nsimba, informateur chargé de former une majorité parlementaire. Celui-ci a engagé des consultations avec tous les partis politiques, à l'exception de l'UDPS et de certains partis d'opposition qui ont refusé d'y participer.

8. Du 6 au 14 mars, certains membres de l'UDPS et de partis d'opposition se sont réunis à Kinshasa en vue de résoudre leurs divergences internes. Dans un communiqué de presse en date du 14 mars, ils ont réaffirmé que M. Tshisékédi avait remporté l'élection présidentielle du 28 novembre, et que les élus de leur parti respectif étaient autorisés à siéger à l'Assemblée. La plupart des membres de l'UDPS et de ses partis alliés nouvellement élus ont ensuite commencé à participer aux travaux de l'Assemblée nationale.

9. Le 29 mars, la mission d'observation de l'Union européenne a publié son rapport final sur les élections du 28 novembre 2011. D'après ce rapport, les résultats des élections présidentielle et législatives manquent de crédibilité et la mission a

notamment recommandé de restructurer la Commission électorale nationale indépendante. Le 16 avril, l'Union européenne a annoncé qu'elle conditionnerait la poursuite de son soutien financier au processus électoral, à savoir l'organisation des élections provinciales et locales, aux progrès réalisés par les autorités congolaises s'agissant d'appliquer les principales recommandations du rapport de la mission d'observation. Un certain nombre d'autres rapports finals de missions internationales et nationales d'observations publiées depuis janvier 2012 contiennent des conclusions et des recommandations similaires.

10. Le 12 avril, l'Assemblée nationale a élu son bureau permanent. Aubin Minaku, Secrétaire général du PPRD, a été élu Président, Nkisi Kombo (UDPS) et Jean-Pierre Tshimanga, du Congrès des alliés pour l'action au Congo (CAAC), dans l'opposition, ont été élus Second Vice-Président et Rapporteur adjoint, respectivement, lors d'un vote boycotté par certains membres de partis d'opposition. Le même jour, le Secrétaire général de l'UDPS a expulsé du parti 33 parlementaires nouvellement élus qui avaient occupé leur siège à l'Assemblée nationale, dont M. Kombo. Le 16 avril, l'UDPS a annoncé la création de la Majorité présidentielle populaire (MPP), afin de proposer une autre option que la Majorité présidentielle.

11. Le 18 avril, le Président Kabila a annoncé la nomination de l'ancien Ministre des finances, Augustin Matata Ponyo Mapon, en tant que Premier Ministre. La nomination du nouveau gouvernement, qui compte 2 vice-premiers ministres, 25 ministres, 8 vice-ministres et 1 ministre délégué a été annoncée le 28 avril. Six femmes figurent parmi les 36 membres du nouveau Gouvernement, alors que le précédent n'en comptait que 5 sur 46. Le Gouvernement est composé d'un certain nombre de personnalités politiques de la coalition majoritaire, qui n'avaient jamais été ministres auparavant, ainsi que de représentants de partis politiques d'opposition, à savoir la Convention des démocrates chrétiens (CDC) et l'Alliance pour le développement et la République (ADR). Sept des ministres de l'ancien gouvernement ont conservé leur portefeuille ou ont changé de portefeuille. Conformément à la Constitution, le Gouvernement et son programme de travail ont reçu la confiance de l'Assemblée nationale le 9 mai. Le Président Kabila a demandé au Gouvernement de se consacrer en priorité à la mise en œuvre de son programme de Révolution de la modernité, qui met l'accent sur le développement des infrastructures et le développement socioéconomique.

12. Le 27 avril, la Cour suprême a annoncé les résultats définitifs pour 482 sièges à l'Assemblée nationale. Elle a invalidé l'élection de 32 membres en raison d'irrégularités et de fraude, proclamé l'élection de 31 autres candidats et ordonné de nouvelles élections dans la circonscription de Befale, en Équateur. L'élection des 31 parlementaires déclarés élus par la Cour suprême a été entérinée par l'Assemblée le 4 mai. Dans sa décision du 27 avril, la Cour suprême a également confirmé la demande d'annulation présentée par la Commission électorale des résultats pour la circonscription de Masisi, en raison d'importantes irrégularités, mais a en revanche ordonné la publication des résultats concernant six autres circonscriptions, pour lesquelles la Commission avait également demandé l'annulation du vote. Dix-huit sièges restent à pourvoir.

Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de Maniema et du Katanga

13. La sécurité dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu s'est dégradée au cours de la période considérée. Au Nord-Kivu, entre janvier et mars, les Forces de

défense congolaise (FDC) maï-maï, appuyées par certains éléments des FARDC, ont lancé des opérations militaires contre les FDLR dans les régions de Kimua, Ntoto et de Brazza, et à la frontière entre les territoires Masisi et Walikale. En réaction, les FDLR ont mené des attaques contre des villages et des positions des FARDC en territoires Masisi et Rutshuru.

14. En mars, les FARDC ont lancé unilatéralement des opérations contre l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) en territoire Masisi. Elles n'ont toutefois pas réussi à s'emparer de la position de l'APCLS à Lukweti. Par la suite, l'APCLS a occupé Pinga et les environs de Nyabiondo. D'autres groupes maï-maï, dont les groupes Cheka et La Fontaine, sont également restés actifs dans le Nord-Kivu.

15. Le 15 mars, après application de la politique de diligence des Nations Unies en matière de droits de l'homme aux commandants de bataillon des FARDC, la MONUSCO et les FARDC ont lancé en territoire Beni l'opération Radi Strike afin de repousser les éléments de l'Alliance des Forces démocratiques (ADF)/Armée nationale de libération de l'Ouganda et de renforcer la protection de la population civile. Le 19 mars, des éléments qui appartiendraient à l'ADF ont ouvert le feu sur un hélicoptère de transport militaire de la MONUSCO dans la région de Nadui. Le 21 mars, un hélicoptère d'attaque de la MONUSCO a essuyé des tirs, qui ont gravement blessé l'un des membres d'équipage.

16. Au Sud-Kivu, le 15 février, conformément à la politique de diligence en matière de droits de l'homme, la MONUSCO et les FARDC ont lancé en territoire Kalehe, Shabunda, Walungu et Mwenga l'opération Amani Kamilifu contre les FDLR et d'autres groupes armés. La première phase de l'opération, qui a pris fin le 23 mars a contraint les FDLR à abandonner leurs positions stratégiques à Mpese dans la région d'Irhegabarhonyi et d'Ekingi, ainsi que leurs positions autour des mines de cassiterite et de coltan en territoire Walungu. Suite à cette opération, 452 combattants des FDLR, dont 43 enfants soldats, et 361 personnes à leur charge, ont participé au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration de la MONUSCO (voir par. 54). En outre, certains groupes maï-maï du Sud-Kivu ont fait part de leur intention de déposer les armes ou d'intégrer les FARDC.

17. À partir du 1^{er} avril, un nombre de plus en plus important d'anciens membres du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) et de Patriotes résistants congolais (PARECO) qui avaient été intégrés dans les FARDC en 2009, ont déserté dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, respectivement. Ces désertions faisaient suite à des revendications pour de meilleures conditions de services et le versement régulier des soldes, mais aussi et surtout au fait que Bosco Ntaganda redoutait de plus en plus d'être arrêté suite à la décision prononcée le 14 mars 2012 par la Cour pénale internationale à l'issue du procès de Thomas Lubanga Dyilo. La Cour a déclaré M. Lubanga coupable de crimes de guerre pour avoir recruté et incorporé des enfants de moins de 15 ans et les avoir fait participer à des hostilités en République démocratique du Congo en 2002 et 2003. Elle souhaite juger M. Ntaganda, qu'elle considère comme l'un des principaux lieutenants de M. Lubanga, pour des crimes de guerre qui auraient été commis dans le district d'Ituri en 2002 et 2003.

18. Du 4 au 9 avril, 1 000 éléments supplémentaires des FARDC ont été envoyés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu en raison des problèmes de sécurité provoqués par ces désertions. Le 9 avril, le Président Kabila et le chef d'état-major des FARDC et,

séparément, mon Représentant spécial et le commandant adjoint de la Force de la MONUSCO se sont rendus à Goma pour évaluer la situation. Les autorités congolaises ont également pris un certain nombre de mesures pour encourager le retour des déserteurs au sein des FARDC et pour régler le problème posé par la persistance des désertions d'autres éléments. Elles ont ainsi poursuivi la réorganisation de la structure de commandement des FARDC dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, transféré hors des deux provinces certains éléments des FARDC et créé une commission visant à faciliter les poursuites à l'encontre des déserteurs. Dans ce contexte, les opérations Radi Strike et Amani Kamilifu ont été suspendues. Le 11 avril, le Président Kabila a fait savoir qu'il voulait que Bosco Ntaganda soit arrêté et jugé en République démocratique du Congo. Par ailleurs, le 23 avril, les autorités congolaises ont engagé des investigations concernant 16 anciens officiers supérieurs des FARDC membres du CNPD pour avoir encouragé des désertions au Sud-Kivu.

19. Le 27 avril, des éléments maï-maï dans la région de Mpopfi-Kibua en territoire Walikale ainsi que d'anciens éléments des CNPD, qui avaient déserté depuis peu et qui se trouvaient dans des zones situées au nord et à l'ouest de Sake en territoire Masisi, ont lancé des attaques parallèles et coordonnées contre plusieurs positions des FARDC. La MONUSCO a dressé un cordon protecteur au moyen de transports de troupes blindées autour de Sake, intensifié ses patrouilles, procédé à des survols en hélicoptères d'attaque afin de contribuer à stabiliser la région et renforcé la protection des civils dans les zones concernées. Les FARDC ont transféré 1 400 hommes du Sud-Kivu vers la région de Sake afin de repousser l'avancée des groupes armés. Au 6 mai, elles avaient réussi à reprendre une grande partie du terrain perdu au cours de la semaine précédente et avaient commencé à progresser contre les éléments Maï-Maï Cheka en territoire Walikale. Le même jour, les FARDC ont annoncé une suspension temporaire de l'opération militaire dans le but d'encourager les déserteurs restants à retourner dans leurs rangs.

20. Dans le nord du Katanga, la situation en matière de sécurité reste imprévisible en raison des activités de Gédéon Kungu Mutanga, qui s'est évadé de la prison de Kasapa à Lubumbashi en septembre 2011. En territoire Kalemie, des éléments des FDLR ont continué de harceler la population locale dans la région de Babuyu.

Province Orientale

21. Dans la province Orientale, les attaques menées par la LRA dans les districts du Haut et du Bas-Uélé contre des civils auraient été principalement motivées par le pillage; les personnes enlevées l'ont été pour transporter les marchandises volées et la nourriture, et n'étaient pas destinées à être incorporées dans les rangs de la LRA. De petits groupes d'éléments de la LRA, moins de 60 en République démocratique du Congo selon les estimations, sont actifs dans le parc national de Garamba et dans le triangle Niangara-Bangadi-Duru dans le Haut-Uélé.

22. Entre le 28 janvier et le 16 avril, la MONUSCO a mené cinq opérations militaires distinctes afin de renforcer la protection des civils dans les zones du Haut-Uélé où sévissait la LRA. En outre, en février et en mars, elle a appuyé l'opération Bienvenue à la paix menée par les FARDC consistant à créer des points de rassemblement dans les zones marquées par une forte activité de la LRA et/ou des mouvements de groupes de la LRA étaient prévus en raison des pressions exercées par l'armée. L'opération avait pour but d'encourager les éléments de la LRA à se

rendre aux points de rassemblement en vue de participer au programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration de la MONUSCO. La MONUSCO a installé un site d'observateurs militaires à Buta dans le Bas-Uélé le 23 avril, ainsi qu'une base temporaire d'opérations à Ango, également dans le Bas-Uélé, le 25 avril, ce qui lui permettra de mieux suivre et évaluer l'activité des groupes armés dans la région et de réagir en conséquence, et facilitera par ailleurs l'accès des organisations humanitaires.

23. Du 10 au 15 avril, l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA, Francisco Madeira, et mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale, Abou Moussa, se sont rendus en République démocratique du Congo et en République centrafricaine afin d'évaluer la situation sur le terrain en vue de la constitution et de l'implantation dans les zones victimes des activités de la LRA de l'Équipe spéciale régionale autorisée par l'Union africaine, dont la création a été officiellement annoncée à Djouba le 24 mars.

24. Dans le district d'Ituri, le 15 février, plusieurs commandants des FARDC à Marabo, dans le sud de l'Irumu, se sont mutinés et ont exigé le renvoi de leur commandant de secteur ainsi que des hausses de traitement. Un accord provisoire a été conclu avec les mutins qui ont été temporairement transférés dans un autre régiment en vue d'un entraînement. À la suite du retrait des unités des FARDC de la plus grande partie du sud de l'Irumu, le Fonds de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI) a fait mouvement vers les zones ainsi abandonnées.

25. Le 26 février, le dirigeant du FRPI, Cobra Matata, a rencontré le Comité de sécurité du district de l'Ituri et des représentants de la MONUSCO, afin de demander l'intégration du groupe aux FARDC sous certaines conditions, notamment un cessez-le-feu immédiat, l'amnistie pour les crimes commis par les éléments du FRPI, la poursuite du déploiement dans le district de l'Ituri, la reconnaissance des grades tels que proposés par le FRPI et la reconnaissance du groupe en tant que parti politique. Le 30 avril, la MONUSCO a lancé l'opération Eagle Claw destinée à renforcer la protection des civils et à appuyer le redéploiement, à la suite de l'achèvement du processus de formation de régiments, d'unités des FARDC dans des zones menacées par le FRPI.

La situation humanitaire

26. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le nombre de personnes déplacées est passé de 1,7 million en décembre 2011 à 2 millions en mars 2012, dont environ 856 000 déplacés dans le Sud-Kivu, soit une progression de 35 % au cours de la période considérée. On compte à l'heure actuelle environ 547 000 déplacés enregistrés dans le Nord-Kivu, 67 000 à Maniema, 71 000 dans le nord du Katanga et 467 000 dans la province Orientale. Par ailleurs, 20 000 personnes, selon les estimations, ont été déplacées par les affrontements qui ont commencé le 27 avril dans le Nord-Kivu.

27. Le nombre de réfugiés a également augmenté du fait de la reprise des violences dans les provinces de l'est. D'après le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), environ 5 500 nouveaux réfugiés ont été enregistrés en Ouganda en 2012, principalement originaires du territoire Rutshuru dans le Nord-Kivu, et 5 600 personnes ont fui au Rwanda à la suite des affrontements qui se sont récemment produits dans le Nord-Kivu. Sur les 131 435 Congolais qui ont fui vers la République du Congo en 2009, d'après le HCR 92 126 ont confirmé leur volonté

de retourner en République démocratique du Congo. Le rapatriement des 49 000 premiers réfugiés a débuté début mai.

28. Entre janvier et mars 2012, 40 incidents – embuscades, vols et intimidations – dont 37 dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, ont été enregistrés concernant le personnel humanitaire. La plupart des auteurs n’ont toujours pas été identifiés, alors que parmi les auteurs identifiés se trouvent des membres des forces nationales de sécurité et des éléments de groupes armés. Plus de 80 % des agressions ont été commises contre du personnel d’organisations non gouvernementales locales et internationales.

29. Entre janvier et mars 2012, l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) a enregistré 8 053 cas de rougeole dont 162 cas mortels et 7 748 cas de choléra, dont 114 cas mortels. Le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF), l’OMS, les organisations non gouvernementales internationales et locales et les partenaires gouvernementaux ont pu, grâce à des ressources du Fonds central pour les interventions d’urgence, intervenir dans neuf provinces pour limiter l’expansion de l’épidémie de choléra et soigner les malades. Toutefois, l’expansion du choléra reste préoccupante.

30. D’après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, environ 15 000 ressortissants congolais ont été expulsés d’Angola en janvier et février, alors que selon certaines allégations les forces de sécurité angolaises auraient été coupables de violations des droits de l’homme, notamment de meurtres, de tortures, de violences sexuelles, de détentions prolongées, de mauvais traitements, voire de vols. D’après les autorités congolaises, le 23 mars, trois détenus qui attendaient d’être renvoyés dans la province du Bas-Congo sont morts d’asphyxie dans une cellule du poste de police de Cabinda en Angola.

Évolution de la situation au niveau régional

31. Du 20 au 24 février, les chefs des services de renseignement des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se sont réunis à Lubumbashi, dans la province du Katanga, et ont convenu des modalités de création à Goma, dans le Nord-Kivu, d’un centre de renseignement commun qui sera chargé de centraliser les informations sur les activités des groupes armés dans la sous-région des Grands Lacs.

32. Les 14 et 15 mars, les chefs du renseignement militaire et les chefs d’état-major des armées de la République démocratique du Congo et de l’Ouganda se sont rencontrés à Kinshasa. À l’issue de leur rencontre, ils ont publié un communiqué commun recommandant un renforcement de la coopération en matière de partage d’informations et de renseignements sur la LRA. La MONUSCO a participé à cette réunion en tant qu’observateur.

III. Mise en œuvre du mandat de la MONUSCO

Protection des civils

33. La MONUSCO et les FARDC ont soigneusement planifié les opérations Radi Strike et Amani Kamilifu afin d’en limiter les conséquences pour la population civile conformément à la politique de diligence de l’ONU en matière de droits de l’homme. La MONUSCO a également coordonné ses activités avec celles du Bureau

de la coordination des affaires humanitaires et du HCR afin que la protection des civils soit prise en compte dans la planification des opérations militaires. En outre, des mécanismes novateurs, tels que des postes de commandement conjoints dans le Sud-Kivu, ont été adoptés afin que la Mission et les FARDC puissent suivre conjointement les opérations militaires et en évaluer les conséquences pour la protection des civils.

34. Entre janvier et avril 2012, la MONUSCO a envoyé 13 équipes conjointes de protection dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, du Katanga et Orientale dans le cadre de missions de protection d'urgence. En février, elle a commencé à élaborer un plan de protection des civils par province dans le cadre de la stratégie des Nations Unies pour la protection de la population en République démocratique du Congo. À la suite de la création de réseaux d'alerte locale dans plusieurs communautés de l'est du pays, les assistants de liaison locaux ont reçu 40 messages d'alerte de civils menacés, qui ont donné lieu à une réaction de la part des forces de sécurité locales et/ou de la MONUSCO. Des consultations avec les communautés ont été engagées en vue de la création de 17 nouveaux réseaux.

Appui au processus électoral

35. À la suite des élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011, la Commission électorale nationale indépendante, la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont engagé, chacun de leur côté, une évaluation interne de l'appui fourni pour les élections. Le PNUD a ainsi évalué entre le 15 mars et le 19 avril son projet d'appui au cycle électoral tandis que pour leur part, la MONUSCO et le Département des opérations de maintien de la paix ont procédé à un examen a posteriori qui a débouché sur des recommandations concernant l'appui futur à apporter aux autorités congolaises pour mener à bien le cycle électoral.

36. Entre le 10 et le 19 avril, la Commission électorale a organisé un atelier lors duquel les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux ont examiné comment améliorer le déroulement des futures élections. À cette occasion, la Commission électorale a annoncé que les élections provinciales étaient provisoirement fixées à janvier 2013 et a approuvé plusieurs recommandations dans une large mesure conforme à celles formulées par un certain nombre de missions nationales et internationales d'observation, pour améliorer le déroulement des futures élections.

37. Les principales recommandations approuvées par la Commission électorale lors de l'atelier étaient les suivantes : tenir compte dans le calendrier électoral des contraintes opérationnelles et débattre de ce calendrier avec les principales parties prenantes, acheter le matériel électoral de manière transparente par appel d'offres et prendre des mesures concrètes pour rétablir la crédibilité des listes électorales. La Commission a également reconnu que la société civile avait un rôle important à jouer dans le processus électoral. Lors de la réunion du Comité d'accompagnement pour les élections, tenue le 25 avril, la deuxième depuis les élections du 28 novembre 2011, la Commission électorale a réaffirmé sa détermination à appliquer les recommandations formulées lors de l'atelier et à mener des consultations régulières avec ses partenaires. Le Comité est coprésidé par le Président de la Commission électorale et mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur des affaires humanitaires et Coordonnateur résident pour la

République démocratique du Congo, et rassemble des représentants de la Commission électorale, du gouvernement et des partenaires électoraux internationaux.

38. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et les parties prenantes aux niveaux provincial et local, la MONUSCO a lancé un projet visant à préparer des candidates potentielles aux prochaines élections provinciales et locales.

Stabilisation et consolidation de la paix

39. Même si la MONUSCO a réalisé des progrès en matière de stabilisation, d'importants problèmes demeurent, notamment la présence de groupes armés dans l'est du pays, et freinent le rétablissement de l'autorité de l'État. Les problèmes budgétaires et les retards de paiement des traitements des fonctionnaires et des personnels de police, ainsi que le manque de magistrats et de personnel pénitentiaire ont également gêné les efforts de stabilisation. Deux casernes, 81 postes de police, 19 bâtiments administratifs, 6 tribunaux et 6 prisons ont été construits dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Par ailleurs, 520 policiers ont été formés et déployés dans des zones prioritaires de Rutshuru et Masisi, dans le Nord-Kivu.

40. Le 2 février, lors d'une réunion du Conseil de financement de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, coprésidée par mon Représentant spécial adjoint, Coordonnateur des affaires humanitaires et Coordonnateur résident pour la République démocratique du Congo et par le Vice-Premier Ministre en charge de l'intérieur et de la sécurité, tenue à Kinshasa, il a été décidé de poursuivre en 2012 les projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et de réviser le mandat du mécanisme de financement pour la stabilisation et le relèvement afin de permettre aux donateurs de préaffecter leurs contributions. Il a en outre été convenu que les ressources du Fonds pour la consolidation de la paix serviraient également à appuyer les structures de coordination de la Stratégie.

Progrès en vue de l'adoption d'une approche coordonnée de la part du système des Nations Unies et principaux problèmes en matière de consolidation de la paix

41. Le 2 mars, le Gouvernement a informé ses partenaires que la République démocratique du Congo serait l'un des pays pilotes de l'application du « New Deal » pour l'engagement international dans les États fragiles adopté lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011. Le 16 mars, le Gouvernement et l'équipe de pays des Nations Unies ont tenu une réunion de validation technique des priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2013-2017. Du 26 au 28 mars, l'équipe de pays et le représentant de la Banque mondiale ont finalisé, à Zongo, dans la province du Bas-Congo, le Plan-cadre, qui est conforme à la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté de la République démocratique du Congo.

Droits de l'homme

42. Le 20 mars 2012, la MONUSCO et le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ont publié un rapport sur les graves violations des droits de

l'homme, commises par des membres des forces de défense et de sécurité congolaises à Kinshasa entre le 26 novembre et le 25 décembre 2011. D'après ce rapport, 33 personnes auraient été tuées par les forces nationales de sécurité, dont 22 par balle, et au moins 83 autres auraient été blessés, dont 61 par balle. Le rapport a été vivement critiqué par un certain nombre de représentants du Gouvernement. Toutefois, le Procureur général a ouvert des enquêtes sur ces allégations, enquêtes auxquelles la MONUSCO a offert de participer.

43. Par ailleurs, le Bureau conjoint a confirmé l'arrestation d'au moins 265 civils, dont la plupart ont été arrêtés illégalement ou arbitrairement. Ces violations des droits de l'homme ont été principalement imputées à des éléments de la Garde républicaine, de la Police nationale congolaise et, dans une moindre mesure, des FARDC. Un certain nombre d'autres incidents violents ont été signalés au cours de la période considérée, dont certains auraient été commis ou fomentés par des éléments associés à des partis politiques d'opposition.

44. Le Bureau conjoint a poursuivi les investigations qu'il avait engagées et a ouvert de nouvelles investigations au sujet des violations des droits de l'homme liées à une intensification des attaques par des groupes armés, notamment les FDLR, les FDC, la LRA et des groupes Maï-Maï, dans plusieurs régions de l'est de la République démocratique du Congo. Des violations des droits de l'homme auraient ainsi été commises entre décembre 2011 et mars 2012 par des éléments des FDLR et des éléments maï-maï des FDC, en particulier le viol de 30 femmes et filles dans les régions de Ntoto et de Brazza en territoire Walikale dans la province du Nord-Kivu, et d'autres violations commises pour l'essentiel par des combattants des FDLR au cours de la même période. Par ailleurs, entre le 14 décembre 2011 et le 23 janvier 2012, au moins 17 personnes ont été tuées, dont 2 femmes et 3 enfants, dans plusieurs villages de la région de Kibabi, en territoire masisi, dans le Nord-Kivu, par d'anciens éléments du CNDP intégrés aux FARDC.

45. Suite aux enquêtes préliminaires menées en janvier, dont j'ai fait état dans mon précédent rapport (S/2012/65, par. 24), la MONUSCO a participé, entre le 9 et le 12 avril à une équipe conjointe de protection et à une équipe conjointe d'investigation à Nzovu, en territoire Shabunda, dans le Sud-Kivu, afin de poursuivre l'enquête au sujet d'allégations de violations des droits de l'homme qui auraient été commises par des FDLR entre le 31 décembre 2011 et le 4 janvier 2012. L'enquête a révélé qu'au moins 33 civils auraient été exécutés sommairement par des combattants des FDLR dans la région. En outre, une femme et une fillette de 10 ans auraient été enlevées pendant deux jours et violées par ces combattants. Des maisons de la région auraient été systématiquement pillées et brûlées.

46. Les secteurs de la justice militaire et civile ont réalisé, avec l'appui de la MONUSCO, quelques progrès en matière de lutte contre l'impunité. Entre le 14 et le 28 mars, la MONUSCO a facilité la tenue d'audiences itinérantes dans la province du Kasaï occidental, ce qui a permis de faire avancer 81 affaires en retard. En avril, la MONUSCO a également participé aux enquêtes judiciaires concernant trois officiers des FARDC accusés de graves violations des droits de l'homme, et qui étaient incarcérés à la prison de Kisangani depuis le 5 mars. Entre février et avril, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a formé 217 soldats des FARDC basés à Kindu, dans la province de Maniema, aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

47. Le 21 mars, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a présenté au Conseil des droits de l'homme un rapport sur la situation en République démocratique du Congo et les activités du HCDH dans le pays (A/HRC/19/48). Le Conseil a exhorté le Gouvernement à redoubler d'efforts, avec le soutien de la communauté internationale, pour mettre fin à l'impunité et prévenir les violations des droits de l'homme. Du 2 au 10 mai, le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Simonović, s'est rendu en République démocratique du Congo. Il a demandé au Gouvernement de tenir les auteurs des massacres de Walikale et de Bushani de 2010 et 2011 responsables de leurs actes. Le Gouvernement a répondu que les investigations au sujet des violations des droits de l'homme commises à l'occasion des élections seraient menées en temps voulu.

Violence sexuelle

48. Entre février et avril 2012, 88 cas de violence sexuelle, et 152 victimes de ces violences, ont été répertoriés par le Bureau conjoint dans tout le pays, bien qu'il soit probable qu'un nombre important d'autres cas n'ait pas été signalé. Au moins 31 auteurs présumés ont été arrêtés en liaison avec ces cas, et les investigations se poursuivent avec l'appui de la MONUSCO. Dans les provinces de Kinshasa, du Kasaï occidental, du Kasaï oriental, du Katanga, de Maniema, Orientale et du Sud-Kivu, 66 procès ont été organisés au cours de la période considérée et 53 personnes ont été condamnées pour viol et autres actes de violence sexuelle. Le Bureau conjoint pour les droits de l'homme a fourni un appui à 26 centres permanents de consultation juridique dans neuf provinces, qui ont fourni une assistance dans 503 cas de violence sexuelle.

49. En avril, la MONUSCO a terminé un programme de formation sur les violences et les conflits sexuels à l'intention de 41 policiers. En avril, le Bureau conjoint pour les droits de l'homme a organisé à Mbandaka, dans la province de l'Équateur et à Uvira dans la province du Sud-Kivu, une formation à l'indemnisation des victimes des violences sexuelles à l'intention de 24 représentants d'organisations non gouvernementales. En février, les autorités congolaises ont adopté plusieurs protocoles nationaux destinés à assurer le respect de normes minimales pour l'assistance médicale, le soutien psychologique, la réintégration socioéconomique et éducative et les systèmes d'orientation juridique pour les victimes de violence sexuelle.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

50. Au cours de la période considérée, 122 enfants se sont échappés ou ont été sauvés des forces nationales de sécurité et des groupes armés et ont retrouvé leur famille, dont 41 qui s'étaient échappés ou avaient été sauvés de groupes maï-maï, dans les provinces du Kivu et 20 qui s'étaient échappés ou qui avaient été sauvés de la LRA. Seize cas de violence sexuelle contre des filles ont été signalés, dont neuf commis par des éléments des forces nationales de sécurité congolaises.

Exploitation illégale des ressources naturelles

51. La construction d'un comptoir de négoce de minerais à Kalehe, dans la province du Sud-Kivu, a débuté en avril dans le cadre de la Stratégie nationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Ainsi s'achèvera le programme de

création de cinq comptoirs équipés de laboratoires et de spectromètres pour analyser la qualité du minerai.

52. Le 29 février, le PNUD a signé avec le Gouvernement japonais un accord pour la réalisation de projets de stabilisation dans les zones minières du Nord-Kivu. Dans le cadre de ce projet, le PNUD, l'UNICEF et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) offriront à 100 000 personnes qui se consacrent à l'exploitation minière artisanale des possibilités de subsistance dans l'agriculture ainsi que des services sociaux de base à l'appui des interventions permanentes de la MONUSCO au comptoir commercial de Rubaya, en territoire masisi.

53. Les 21 et 22 mars à Kinshasa, le Fonds monétaire international, le Gouvernement britannique et le Gouvernement de la République démocratique du Congo ont organisé une conférence sur la gestion des ressources naturelles en Afrique subsaharienne. À cette occasion, le Ministre des mines a confirmé que le Code minier du pays serait revu de façon à accroître les recettes fiscales provenant de l'exploitation minière.

Désarmement, démobilisation et réintégration/désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

54. Le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration s'est poursuivi, notamment concernant les FDLR dans le Sud-Kivu. La MONUSCO a facilité le rapatriement de 488 combattants adultes, dont 353 combattants des FDLR ainsi que 552 personnes à charge, et de 8 enfants soldats des FDLR. Par ailleurs, elle a accueilli 56 combattants congolais des FDLR et 35 enfants soldats congolais des FDLR en vue de leur participation au programme. Parmi eux se trouvaient Aloys Bizimana, commandant de bataillon dans le Sud-Kivu, ainsi que deux « commandants » et deux « capitaines ». La MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ont organisé le premier rapatriement de Yambio, dans le Sud du Soudan, à Faradje, en République démocratique du Congo, et ont pris contact, grâce aux points de rassemblement mis en place dans le cadre de l'opération Bienvenue à la paix dans le district du Haut-Uélé dans la province Orientale, avec au moins un groupe de la LRA qui souhaitait participer au programme.

55. Entre janvier et mars, 152 combattants congolais ont été démobilisés dans le cadre d'un programme spécifique pour les anciens combattants des FARDC appuyé par la MONUSCO. En février, le PNUD a entrepris, dans les Kivus, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, des activités de réintégration socioéconomiques pour 435 personnes faisant partie d'un groupe de 750 combattants démobilisés par la MONUSCO en 2009-2010. Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens éléments des FARDC est toujours suspendu.

Action antimines

56. Au cours de la période considérée, la MONUSCO a déminé 4,2 kilomètres carrés autour de l'aéroport de Kinshasa, dans la province Orientale, afin de faciliter l'extension de l'aéroport.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

57. Les possibilités d'appui à la réforme du secteur de la sécurité ont été limitées au cours de la période considérée en raison du temps nécessaire à la nomination d'un nouveau gouvernement, et parce qu'aucune réunion de coordination stratégique ou technique n'a été organisée. Toutefois, la MONUSCO a continué de recenser les institutions du secteur de la sécurité. Le Ministère de la justice a continué de recueillir des données sur les institutions judiciaires et pénitentiaires afin de contribuer à ce recensement.

Réforme du secteur de la défense

58. Les autorités congolaises ont continué de favoriser un appui bilatéral en faveur de leurs efforts de réforme du secteur de la défense, et par conséquent la MONUSCO n'a réalisé que peu de progrès dans ce domaine, y compris en ce qui concerne la coordination de l'appui fourni par les partenaires internationaux. Certaines activités de formation ont toutefois eu lieu pendant la période considérée, notamment avec le soutien du Gouvernement belge, qui a mené à bien la formation d'un bataillon de commandos des FARDC. Le 17 mars, le troisième et dernier programme de formation de brancardiers appuyé par la MONUSCO, qui concernait 105 militaires, a pris fin, portant à 300 le nombre total de brancardiers formés depuis septembre 2011.

59. Dans le Sud-Kivu, le PNUD et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont terminé la construction de deux casernes, financée par le Gouvernement néerlandais dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Ces casernes accueilleront environ 1 300 éléments des FARDC et 5 500 personnes à leur charge. Conformément à la politique de diligence des Nations Unies en matière de droits de l'homme, la MONUSCO examine les dossiers des officiers des unités qui occuperont les casernes.

Réforme de la police

60. La MONUSCO a continué de fournir un appui au secrétariat exécutif du Comité directeur pour la réforme de la police en vue de la restructuration de la police congolaise. Cet appui a concerné la rédaction des dispositions donnant effet à la loi organique sur la réforme de la police, la définition de l'organigramme des services du Commissaire général de la police et le suivi et l'évaluation des projets de police de proximité.

61. Dans le cadre de l'application de la loi organique sur la réforme de la police, la Mission a contribué à doter l'inspection générale de la police de Kinshasa d'une ligne téléphonique dédiée afin de permettre à la population de signaler tout comportement répréhensible de la part de policiers. Le programme sera progressivement étendu à l'ensemble des provinces. Le Commissaire général par intérim de la Police nationale congolaise a par ailleurs demandé à la MONUSCO de participer à la mise en place d'une ligne téléphonique afin de permettre à la population de signaler tout incident et de demander l'intervention de la police.

62. Dans le Nord-Kivu, avec un financement du Canada et du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix, la MONUSCO a commencé la formation d'anciens éléments de groupes armés intégrés à la Police nationale congolaise dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de

stabilisation. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a terminé la construction du Centre de formation de la police de Mugunga. La formation des 19 premiers stagiaires, organisée par la MONUSCO, a pris fin, et une session de formation de base de six mois destinée à 300 policiers a débuté le 9 avril. Par ailleurs, la MONUSCO a organisé deux sessions similaires de six mois pour 1 000 policiers dans les provinces du Bas-Congo et Orientale.

Institutions judiciaires et pénitentiaires

63. La cinquième et dernière cellule d'appui aux poursuites judiciaires dont la mise en place, cofinancée par le Canada et le Fonds pour la consolidation de la paix s'inscrit dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, est désormais opérationnelle à Kindu, dans la province de Maniema, avec l'appui de la MONUSCO. Le personnel de la cellule a commencé à s'installer dans les mêmes locaux que ses homologues afin d'assurer encadrement et formation. Du 5 au 9 avril, le Bureau du Procureur militaire en chef congolais a officiellement soumis les trois premières demandes de conseil et d'assistance aux cellules. Ces demandes concernent des investigations au sujet des incidents survenus en territoire walikale, dans le Nord-Kivu, en juillet et août 2010, dont j'ai fait état dans mon rapport au Conseil en date du 8 octobre 2010 (S/2010/512), les incidents survenus en territoire Shabunda, dans le Sud-Kivu, en janvier 2012 (voir par. 45 ci-dessus), et ceux survenus en territoire Irumu, dans la province Orientale, entre juillet 2011 et avril 2012 qui seraient imputables aux FRPI.

64. La MONUSCO a appuyé un examen de la législation et de la politique en matière pénitentiaire, ainsi que des installations pénitentiaires à Bunia, Kalehe, Kindu et Kisangani afin d'empêcher les évasions et de répondre au manque de personnel. Elle a également continué à travailler avec le Ministère de la santé et le Ministère de la justice en vue d'intégrer le système médical des prisons dans le système général de santé publique afin de permettre aux prisonniers d'avoir accès aux soins. Par ailleurs, elle a continué à appuyer la construction de prisons ou la remise en état de prisons existantes par l'UNOPS et l'OIM dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Le 7 mai, la MONUSCO a lancé un programme de six mois de formation en cours d'emploi à la gestion des prisons destiné à 150 officiers de l'armée.

Processus d'évaluation conjoint

65. L'ONU et le Gouvernement ont continué d'évaluer la situation sur le terrain et les progrès réalisés en vue de la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 1991 (2011) du Conseil. En mars, des missions conjointes d'évaluation ont été effectuées dans 29 territoires et localités des provinces du Katanga, de Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et Orientale.

66. D'après les équipes conjointes d'évaluation, les FARDC ont réagi plus efficacement à la présence de groupes armés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu à l'issue du processus de constitution de régiments dans ces deux provinces. Toutefois, l'insécurité qui persiste dans le Nord-Kivu, notamment dans les territoires Masisi et Rutshuru, continue de menacer gravement la population locale, dont la protection reste particulièrement difficile. En territoire Masisi, l'intensification des tensions interethniques, à laquelle vient s'ajouter le harcèlement

des populations locales par des groupes armés, souvent pour des motifs ethniques, s'est traduite par des déplacements accrus de populations.

67. Dans le Sud-Kivu, les équipes ont noté une réduction de la puissance des groupes armés, notamment des FDLR, à la suite des pressions militaires exercées ainsi que du programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration de la MONUSCO. Toutefois, les affrontements entre les FARDC et les FDLR, ainsi qu'entre Maï-Maï Raiya Mutomboki et les FDLR ont provoqué d'importants déplacements de populations, en particulier dans les territoires Kabare, Shabunda et Walungu.

68. Dans le district d'Ituri, dans la province Orientale, même si les exactions commises par le FRPI sont sensiblement moins nombreuses, le groupe constitue toujours une menace pour la sécurité. En ce qui concerne la consolidation de l'autorité de l'État, les équipes conjointes d'évaluation ont constaté qu'un certain nombre de magistrats et de procureurs avaient été envoyés dans les régions concernées, y compris avec le soutien de la MONUSCO, ce qui avait permis d'avancer quelque peu dans la lutte contre l'impunité.

Déploiement de la MONUSCO

69. La MONUSCO a reçu et déployé de nouveaux matériels aériens et navals. En février, trois hélicoptères militaires de transport, fournis par le Gouvernement pakistanais, ont commencé à être déployés à Bukavu, dans le Sud-Kivu. En mars, quatre hélicoptères d'attaque, fournis par le Gouvernement ukrainien, sont entrés en service, deux à Bunia dans le district d'Ituri, et deux à Goma dans le Nord-Kivu. Par ailleurs, le Gouvernement indonésien s'est engagé à fournir à la MONUSCO trois hélicoptères militaires de transport. La MONUSCO a engagé en mars le redéploiement d'une unité fluviale, du lac Kivu vers le lac Tanganyika, afin de lutter contre l'insécurité liée à la présence de groupes armés dans la région. Du 20 janvier au 14 février, elle a envoyé à Djouba, dans le Soudan du Sud, deux hélicoptères militaires de transport qui étaient basés à Bunia, dans le district d'Ituri, afin d'appuyer la Mission des Nations Unies dans le Soudan du Sud (MINUSS).

Incidences financières

70. Dans ses résolutions 65/296 du 30 juin 2011 et 66/251 du 24 décembre 2011, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 1 486,5 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012. Le projet de budget de la MONUSCO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/723) a été présenté à l'Assemblée générale pour qu'elle l'examine au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-cinquième session.

71. Au 30 avril 2012, le montant non acquitté des contributions au Compte spécial de la MONUSCO se chiffrait à 251,6 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix à la même date s'élevait à 1 803,6 millions de dollars.

72. Au 14 mai, les montants dus aux pays qui fournissent des contingents et des unités de police constituées s'élevaient au total à 20,6 millions de dollars. Les dépenses au titre des contingents et des unités de police constituées et du matériel

leur appartenant ont été remboursées jusqu'aux 29 février 2012 et 31 décembre 2011, respectivement, conformément au calendrier trimestriel des paiements.

Observations et recommandations

73. Comme demandé au paragraphe 23 de la résolution 1991 (2011) du Conseil, la MONUSCO a mené, avec l'équipe de pays des Nations Unies, une évaluation globale de la situation en matière politique, de sécurité, humanitaire et des droits de l'homme à la suite des élections. Cette évaluation, ainsi que les évaluations conjointes menées avec le Gouvernement, constituent la base sur laquelle reposent les observations et les recommandations du présent rapport, en prévision de la venue à expiration du mandat de la Mission. De manière générale, les évaluations ont confirmé que si la consolidation de la paix et la stabilité ont progressé dans la plus grande partie du pays, certains problèmes importants demeurent, notamment dans les provinces l'est. Par conséquent, je recommande que la MONUSCO continue d'accorder la priorité à la protection des civils. En outre, elle devrait continuer d'aider les autorités à maintenir leur contrôle sur les régions des provinces orientales où il n'y a plus de groupes armés et renforcer les activités de stabilisation dans ces zones, dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Par ailleurs, la MONUSCO et l'équipe de pays devraient intensifier leurs efforts de stabilisation et de consolidation de la paix dans les provinces occidentales dans le cadre du Programme de consolidation de la paix.

74. Sur le plan politique, je note la nomination par le Président Kabila d'Augustin Matata Ponyo en tant que Premier Ministre, la formation d'un gouvernement ainsi que la volonté du Président d'améliorer la gouvernance économique et de consolider les avancées réalisées en matière de démocratie au cours de son second mandat. J'encourage le Gouvernement à profiter de la situation pour répondre aux aspirations du peuple congolais à vivre mieux et plus en sécurité, encourager le développement socioéconomique du pays et renforcer la protection des droits de l'homme et l'état de droit. Par ailleurs, il faudra que les membres de l'Assemblée nationale participent pleinement aux institutions parlementaires du pays aux côtés de leurs homologues du Sénat, dont les nouveaux membres seront élus sur la base des résultats des élections provinciales.

75. Le fait que la plupart des observateurs des missions nationales et internationales d'observation des élections aient fait état de graves irrégularités et d'allégations de fraude lors des élections du 28 novembre 2011 reste préoccupant. Il faudra absolument que les autorités congolaises concernées veillent à ce que les élections provinciales et locales se déroulent de manière crédible et transparente, notamment en assurant une participation accrue de la société civile, et en coopérant plus étroitement avec elle, ce qui contribuera par ailleurs à rétablir la confiance de la population dans les institutions de pays et à préserver le soutien fourni par la communauté internationale à ces élections.

76. Je considère donc que la MONUSCO et les autres partenaires des Nations Unies devraient continuer à aider les autorités congolaises à mener à bien le cycle électoral actuel, c'est-à-dire à organiser des élections provinciales et locales crédibles, sans exclusive, transparentes, pacifiques et dans les délais voulus. Dans ce contexte, la MONUSCO devrait continuer à fournir une assistance logistique et technique aux autorités chargées d'organiser les élections et continuer d'aider la

Commission électorale nationale indépendante à encourager et à faciliter le dialogue entre parties prenantes nationales et internationales.

77. L'appui fourni par la MONUSCO devrait toutefois être évalué en permanence et concerner en priorité les domaines dans lesquels les autorités congolaises doivent réaliser des progrès, et notamment s'agissant de restaurer la crédibilité de la Commission électorale, d'adopter un calendrier réaliste pour les élections, convenir de plans viables qui permettent à l'ONU et aux donateurs internationaux de s'assurer que leur soutien est efficace et contribue effectivement à un processus crédible, et de permettre aux observateurs et aux représentants des partis politiques d'avoir accès sans entrave à tous les bureaux de vote et à toutes les opérations électorales. Il sera également indispensable que les autorités instaurent un climat propice à la tenue d'élections crédibles et transparentes, notamment en assurant le respect des droits civiques et des libertés ainsi que les conditions nécessaires pour que toutes les parties puissent participer équitablement et réellement au débat politique. À cet égard, il est indispensable que les investigations au sujet des violations des droits de l'homme et des autres crimes violents commis à l'occasion des élections du 28 novembre 2011 progressent et que les auteurs de ces violations soient traduits en justice.

78. Pour ce qui concerne la situation en matière de sécurité, si une grande partie de la République démocratique du Congo reste relativement stable, la situation n'en reste pas moins très préoccupante dans l'est du pays. Dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, l'instabilité est aussi bien imputable au manque de cohésion des FARDC, qui s'explique par l'échec de l'intégration des éléments de l'ex-CNDP et d'autres groupes armés, qu'à la présence insuffisante de l'État. À cet égard, j'ai noté avec préoccupation les désertions des rangs des FARDC ainsi que les activités d'un certain nombre d'anciens éléments du CNDP et de certains groupes armés alliés avec lui. J'encourage les autorités congolaises à continuer à prendre toutes les mesures nécessaires face à cette situation, y compris s'il y a lieu sur le plan judiciaire, dans le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme. La vigueur de la réaction de la MONUSCO destinée à protéger les civils a fortement bénéficié du déploiement récent de nouveaux hélicoptères militaires de transport et d'attaque, et je tiens à remercier les États Membres qui ont fourni ces hélicoptères.

79. Bien que le FDLR représente toujours une menace pour les populations civiles en République démocratique du Congo, il continue de perdre le contrôle sur certains combattants et commandants de haut rang, comme en témoigne la participation volontaire au processus de démobilisation, de désarmement, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration, en particulier dans le Sud-Kivu. Il reste toutefois nécessaire de trouver une solution durable au problème de la présence du FDLR.

80. La détérioration récente de la situation dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu souligne à nouveau combien il importe de réformer de façon tangible et durable le secteur de la sécurité partout dans le pays et de faire en sorte que l'armée, la police et les autres institutions du secteur disposent des moyens et des ressources nécessaires pour établir et maintenir l'autorité de l'État et lutter efficacement contre le problème posé par la présence de groupes armés et le banditisme. J'ai demandé à mon Représentant spécial d'intensifier le dialogue avec les autorités congolaises concernées, y compris les membres du nouveau gouvernement, afin de déterminer comment la MONUSCO pourrait participer au processus de réforme du secteur de la

sécurité, et notamment de réforme du secteur de la défense. À cet égard, il faudra étudier la possibilité de revoir la pratique consistant à intégrer des groupes armés dans les FARDC et d'offrir des possibilités concrètes de désarmement, de mobilisation et de réintégration à la vie civile des anciens combattants des FARDC remplissant les conditions requises. Dans l'intervalle, la MONUSCO devrait continuer à appuyer les efforts du Gouvernement pour coordonner l'action de la communauté internationale, y compris des acteurs bilatéraux et multilatéraux, en faveur de la réforme du secteur de la sécurité, et j'encourage vivement les partenaires internationaux à renforcer leur coopération avec la MONUSCO de façon à fournir un soutien accru, cohérent et durable à ce processus, en mettant l'accent sur la réforme du secteur de la défense.

81. Je recommande par ailleurs de renforcer l'appui logistique fourni par la Mission ainsi que les activités de formation des personnels de police, des personnels pénitentiaires et des personnels du secteur de la justice, pour lesquels des progrès relativement plus importants ont été réalisés. Cela suppose d'encourager les autorités congolaises à élaborer une vision et des stratégies pour les secteurs de la sécurité et de la justice comme d'achever et d'appliquer rapidement le programme pluriannuel des Nations Unies d'appui à la police, à la justice et aux institutions pénitentiaires. Les activités de formation de la police de la Mission, devraient également concerner les unités d'intervention rapide afin d'assurer une sécurité renforcée pour les prochaines élections. Il faudrait également chercher, en consultation avec les autorités congolaises et les partenaires internationaux, à fournir, éventuellement, dans le cadre de fonds d'affectation, aux unités de police entraînées par la MONUSCO le matériel dont elles ont besoin, mais que la MONUSCO n'a pas actuellement pour mandat de fournir elle-même.

82. En ce qui concerne la LRA, je note que les opérations militaires lancées depuis 2008 ont limité sa capacité à perpétrer des atrocités de grande ampleur en République démocratique du Congo. Néanmoins, elle constitue toujours une menace pour la sécurité des civils et son chef, Joseph Kony, et ses principaux commandants sont toujours en liberté. À cet égard, je me félicite des efforts permanents déployés par l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la LRA et par mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale qui travaillent avec les parties prenantes concernées, y compris la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, à élaborer une approche coordonnée au niveau régional de lutte contre la LRA, ce qui implique notamment d'encourager la participation volontaire d'éléments de la LRA au processus de démobilisation, désarmement, rapatriement, réinstallation et réintégration de la MONUSCO. Je recommande également que la MONUSCO soit chargée de fournir un appui logistique pour l'installation à Dungu du quartier général de secteur de l'équipe spéciale de l'Union africaine ainsi que pour le transport des représentants de l'équipe spéciale, dans la limite de ses ressources et sur la base du recouvrement des coûts, selon qu'il convient, sous réserve de l'accord du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

83. La situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo est très préoccupante. À cet égard, les rapports faisant état d'une augmentation du nombre de personnes déplacées ainsi que, d'une manière générale, d'un ralentissement du rythme des rapatriements sont préoccupants. Il en est de même des rapports qui font état d'une augmentation du nombre de réfugiés congolais en Ouganda et de déplacements de population provoqués par les attaques qu'auraient perpétrées la LRA et le FPPI dans la province Orientale et par d'autres groupes

armés dans le Nord-Kivu. Les organismes humanitaires n'ont qu'un accès limité aux zones où sévissent des groupes armés et j'exhorte tous les acteurs à leur permettre d'avoir accès en toute sécurité aux communautés vulnérables, comme la MONUSCO ne cesse de le faire chaque fois que possible. Les violations des droits de l'homme qui continuent d'accompagner un certain nombre d'expulsions de ressortissants congolais d'Angola sont préoccupantes, et j'encourage le Gouvernement congolais comme le Gouvernement angolais à continuer d'utiliser les mécanismes bilatéraux existants pour traiter les questions transfrontières et assurer la protection des droits fondamentaux de tous les migrants, quel que soit leur statut.

84. La situation des droits de l'homme reste très préoccupante. Si les cas de menaces et de violations des droits de l'homme, principalement par les forces de défense et de sécurité congolaises, visant les partis politiques d'opposition et leurs partisans supposés ont diminué après les élections du 28 novembre 2011, les arrestations et les mauvais traitements d'opposants politiques persistent. Il y a eu par ailleurs de nouvelles violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme par des groupes armés étrangers et congolais ainsi que par certains éléments des forces nationales de défense et de sécurité dans certaines régions de l'est du pays. La situation est également préoccupante dans les provinces occidentales où on a enregistré des cas de mauvais traitements, de violence sexuelle et d'autres graves violations des droits de l'homme, y compris concernant des enfants. Les progrès en vue de la mise en place d'institutions efficaces de défense des droits de l'homme restent limités. Je note toutefois des progrès de la part des autorités congolaises concernant les poursuites engagées contre un certain nombre d'éléments de l'armée et de la police soupçonnés de violations des droits de l'homme, ainsi que le rôle important joué par la MONUSCO et par d'autres partenaires à cet égard. Je recommande par conséquent que la MONUSCO continue, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, d'encourager le Gouvernement à lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et de l'appuyer à cet égard. Ce faisant, la MONUSCO devrait, en coordination avec l'équipe de pays, fournir un appui plus important au système de justice militaire et civil, y compris aux tribunaux et procureurs militaires.

85. En ce qui concerne les activités visant à faire face aux problèmes immédiats en matière de sécurité et de protection dans l'est de la République démocratique du Congo, la MONUSCO devrait, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, appuyer davantage les efforts des autorités congolaises pour appliquer intégralement le plan de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo, notamment dans les zones où il n'y a plus de groupes armés. Par ailleurs, elle devrait, avec d'autres partenaires des Nations Unies, chercher à obtenir le soutien du Gouvernement pour la mise en œuvre du plan de consolidation de la paix dans les provinces occidentales et inciter les donateurs à participer à une stratégie plus large de mobilisation des ressources en faveur de la mise en œuvre de ce plan.

86. Je me félicite de l'étroite coopération et du dialogue renforcé entre l'ONU et les autorités de la République démocratique du Congo qui ont accompagné le processus d'évaluation conjoint. Ce processus n'a pas montré qu'il était nécessaire, pour l'instant, de revoir le mandat ou le déploiement de la Mission. La MONUSCO reste déterminée à aider la République démocratique du Congo à continuer de

progresser en vue de la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 1991 (2011) du Conseil.

87. Compte tenu de ce qui précède, je recommande de proroger le mandat de la MONUSCO pour 12 mois et de maintenir les effectifs militaires et de police à leurs niveaux actuellement autorisés, compte tenu des recommandations proposées ci-dessus concernant le mandat de la Mission.

88. En conclusion, je souhaite remercier mon Représentant spécial, Roger Meece, pour son action ainsi que l'ensemble du personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies de leur dévouement à l'appui des efforts de stabilisation en République démocratique du Congo. Je souhaite également remercier les pays qui fournissent des contingents et des unités de police à la MONUSCO, en particulier ceux qui ont récemment déployé des hélicoptères militaires dont la Mission avait un besoin urgent, ou qui se sont engagés à en fournir de nouveaux, ainsi que les organisations multilatérales et régionales, les pays donateurs et les organisations non gouvernementales qui continuent de fournir un appui inestimable à la République démocratique du Congo.
